

N<sup>o</sup> 16 = 1  
 L'an mil huit cent trente cinq, le neuvième jour Du Mois  
 De Septembre, à neuf heures du matin, en la mairie et l'auditoire  
 nous Louis Joseph obert, Maire et officier de l'état civil de la  
 Commune de Wizerme, Canton de Saint Omer (Sud), arrondissement  
 de Saint Omer, Département Du Pas De Calais, ont comparu  
 publiquement Louis Joseph Lambin, ouvrier Charpentier,  
 âgé de vingt ans, né à Wizerme le vingt deux juillet mil  
 huit cent quinze, ainsi qu'il résulte des registres de cette  
 Commune et domicilié en cette dite Commune, fils mineur  
 légitime de feu Polquin Venant Lambin Décédé le trente  
 six août mil huit cent trente deux, suivant l'annonce  
 portée aux registres de l'état civil de cette Commune et de  
 feu Marie Françoise Lhéroux aussi Décédée le deux  
 Novembre mil huit cent vingt neuf, suivant l'annonce  
 portée aux registres de l'état civil de cette dite Commune.  
 Les actes de Décès des aïeul et aïeule Paternels des aïeul  
 et aïeule Maternels du comparant Dressés à Wizerme les  
 neuf juillet mil huit cent sept, trente, octobre mil sept cent  
 quatre vingt treize, Douze Mai mil huit cent trente quatre  
 et deux Septembre mil huit cent vingt huit suivant l'annonce  
 portée aux registres de cette Commune  
 Ledit comparant autorisé à contracter mariage par

L'age  
 Consentement D'un Conseil de famille D'abord convoqué par  
 acte passé devant M<sup>o</sup> le Juge de Paix Du Canton de Saint  
 Omer (Sud), conformément à l'article 160 Du code Civil en  
 date Du six Septembre mil huit cent trente cinq, et enregistré  
 le sept Du même mois D'une part.  
 Et Demoiselle Sophie Henriette Josephe Warro ménagère  
 âgée de vingt deux ans née à Wizerme le treize juillet mil  
 huit cent treize, ainsi qu'il résulte des registres de cette Com-  
 mune, et domiciliée en cette dite Commune, fille majeure légitime  
 de Jean Baptiste Warro, et d'Henriette Lébant Menagers  
 Domiciliés en cette susdite Commune Ici Présents et Consentans  
 D'autre part



Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage proprement entretenu et dont les publications ont été faites en la commune de Weyermé le seize et vingt trois août dernier sous de Dimanche à l'heure de midi, aucune opposition audit mariage n'ayant été survenue, faisant droit à leur requête l'acte fait tant des actes représentés qui demeureront annexés au présent après avoir été paraphés par les Parties et les notes que du Chapitre VI du titre de Code civil intitulé du mariage, avons demandé aux contractans s'ils veulent se prendre pour Epoux sur leur réponse séparée et affirmative. Déclarons au nom de la Loi que Louis Joseph Lambin et Sophie Henriette Joseph Marro sont unis par le Mariage.

Lesdits Louis Joseph Lambin et Sophie Henriette Joseph Marro nous ont déclaré qu'antérieurement à leur présent mariage il est issu d'eux un enfant du sexe masculin qui a été inscrit le vingt huitième jour du mois de Mars, mil huit cent trente quatre sur les registres de la commune de Weyermé sous le nom de Louis Joseph, comme né de Sophie Henriette Joseph Marro, qu'ils reconnaissent cet enfant comme leur fils et qu'ils entendent qu'il jouisse du bienfait de la légitimation autorisée par l'article 331 du Code civil.

De quoi nous avons rédigé acte en présence de Henri Joseph Lambin, âgé de vingt neuf ans, Condornier, de Jean Baptiste Joseph Brognier, âgé de vingt trois ans, journaliers papeteriers,

De Pierre André Joseph Hébert, âgé de cinquante sept ans, journalier papeterier, et de Louis Augustin Bézès, âgé de cinquante trois ans, manouvrier sous quatre domiciles en cette commune qui nous ont déclaré à l'ennui, être Bel oncle et tuteur du comparant le deuxième, être Bel oncle dudit comparant, le troisième être oncle de la comparante et le quatrième être Bel oncle de la dite comparante, et ont les époux et les trois premiers témoins signé avec nous le susdit acte les père et mère de la réponse et le quatrième témoin ont déclaré ne savoir signer de ce interpellé après lecture faite.

Acte fait à Weyermé le 16 Mars 1834  
Lambin Joseph  
Brognier Joseph  
Hébert  
Bézès